L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 17 MAI 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 17 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue des Magasins — marchandises sèches.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, un lot de farine en débarquement du steamer Jno. F. Tolle.

Par Placide J. Spear, au No 46 Royale, au 2me étage, orgue d'église, meubles de salon, glaces, tapis, etc.

Par O. Valston, sur la Levée, en face de la rue Hôpital, macaroni, vermicelli et pâtes assorties.

Ventes par Hoffman, Marks & Co.—On verra aux annonces que MM. Hoffman, Marks & Co, encanteurs, ont remis à lundi prochain, 22 du courant, à 10 heures du matin, leur grande vente à crédit et sans réserve de marchandises sèches de printemps et d'été. Leur vente régulière du mercredi aura lieu comme de coutume.

Farine! Farine! — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

L'Institution du Bureau des Retours.

La Cour Suprême de la Louisiane vient, par l'organe du vieux Taliaferro, de rendre dans l'affaire Monceure contre Dubuclet, une décision qui mérite d'être classée à côté des nombreux arrêts rendus par ce tribunal à l'appui de toutes les turpitudes politiques et financières du régime radical en Louisiane, arrêts qui ont mis cette branche du gouvernement, le pouvoir judiciaire, au niveau des autres exactions de la reconstruction. Cependant, nous devons dire qu'il s'est trouvé deux juges qui n'ont pas voulu s'associer à cette soumission servile du plus haut tribunal de l'Etat aux infâmes décrets du Bureau des retours. L'opinion du juge Wyly, à laquelle s'est rangé le juge Morgan, sur les attributions relatives du Bureau des retours et du pouvoir judiciaire, mérite les honneurs de la reproduction et nous en donnons plus bas les principaux passages. Voici en peu de mots les faits et la question.

M. Monceure, élu le 2 novembre 1874, Trésorier d'Etat, par 3876 voix de majorité, et frustré de la place à laquelle il avait droit par les fraudes du Bureau des retours qui avait déclaré M. Antoine Dubuclet élu, avait demandé à la Cour Supérieure de District (juge Hawkins, membre du dit Bureau des retours) un mandamus pour contraindre les membres du Bureau à se réunir de nouveau et à compter les retours des paroisses Bienville, De Soto, Grant et Winn qu'ils avaient omis de compter ; il réclamait un jugement par ici et concluait à faire déclarer illégale la commission donnée à M. Dubuclet.

Les défendeurs opposaient cinq exceptions, et : Mr. Dubuclet en opposait une sixième. La Cour Supérieure refusa le mandamus et la Cour Suprême vient de confirmer cette décision. Voici la conclusion de cet arrêt qui mérite d'être inscrit comme un des modèles les plus curieux de la triste jurisprudence des dernières années en Louisiane.

La loi créant le Bureau des retours porte que les retours des élections ainsi faits et promulgués seront des preuves *primâ facie* dans toutes les cours de justice et devant tous les officiers civils, jusqu'à ce qu'ils aient été mis de côté *après une contestation conformément à la loi*. Donc la contestation qui implique la réfutation de la preuve *primâ facie* de l'exactitude des retours du Bureau et la réouverture de l'examen des retours d'élection afin de déterminer lequel des deux candidats opposés a droit à une place, est une contestation qui doit être faite suivant la loi. Si le législateur a omis de faire la loi, en vertu de laquelle les procédures dans ces affaires doivent être conduites, c'est un *casus omissus* auquel les cours ne peuvent suppléer.

Le juge Wyly a victorieusement réfuté cette étrange conclusion :

La doctrine, a-t-il dit, suivant laquelle le Bureau des compilateurs d'Etat ou Bureau des retours est investi du pouvoir allégué par les défendeurs et que son action ne peut être révisée par les Cours, si arbitraire et si frauduleuse qu'elle soit, est une doctrine qui n'est pas justifiée par la loi 98 de 1872 qui a organisé le dit Bureau et qui n'est autorisée par aucune loi de l'Etat. La loi qui a créé le Bureau des retours et qui prescrit la compilation des votes après une élection, déclare, au contraire, que les retours d'élection ainsi faits et promulgués seront preuve *primâ facie* dans toutes les Cours de justice et devant tous les officiers civils jusqu'à ce qu'ils aient été mis de côté après une contestation conformément à la loi, du droit de toute personne à exercer les fonctions auxquelles les dits retours l'auront déclarée élue."

Dans mon opinion, la pétition déclare une cause d'action et la compilation du Bureau des retours n'est pas au-delà de l'atteinte d'une enquête judiciaire. C'est l'élection par le peuple et non le certificat du Bureau des retours qui donne droit à un emploi. Ne pense que l'affaire devrait être renvoyée pour être jugée sur ses mérites.

Je n'imputerai pas à l'Assemblée générale la lamentable faiblesse d'avoir accordé un droit et d'avoir négligé de fournir un moyen pour l'appliquer. Je ne pense pas non plus qu'il soit convenable que cette Cour, investie d'une double juridiction sur les questions de droit et d'équité, permette que des droits sérieux soient perdus pour des raisons techniques ou qu'elle refuse de protéger un citoyen dans l'exercice d'un droit précieux parce qu'il n'existe pas de loi prescrivant la forme dans laquelle l'action doit être intentée. Dans mon opinion, si un droit existe, les Cours de l'Etat, étant des Cours de droit et d'équité, peuvent accorder le remède approprié ainsi que le requiert la Constitution.

En vérité, depuis que j'ai l'honneur d'être membre de cette Cour, je n'ai vu présenter aucune affaire impliquant des questions d'une aussi grave importance pour le peuple de la Louisiane. Outre le droit de M. Monceure aux fonctions de Trésorier d'Etat, auxquelles les plaidoiries admettent qu'il a été élu par une majorité de 3876 voix, cette affaire présente la grave question de savoir *si la décision du Bureau des retours peut renverser la volonté du peuple, et de savoir s'il y a dans cette terre de liberté un pouvoir plus grand que le peuple, et du caprice arbitraire duquel l'exercice d'un emploi dépende exclusivement*....

Il est consolant de voir au moins l'un des juges de la Cour Suprême, prendre la défense de la souveraineté du peuple, qui forme la base des institutions républicaines, et revendiquer pour le pouvoir judiciaire le droit de rectifier les erreurs ou de corriger les fraudes d'une institution imaginée par l'esprit de parti pour fausser l'expression du suffrage universel.

POMEROY'S DEMOCRAT.—Nous avons reçu avec plaisir parmi nos échanges cet honnête franc et courageux organe des droits et des intérêts du peuple. Brick Pomeroy a transféré à Chicago depuis le 1er janvier 1876, la publication de son journal et de là il continue la guerre qu'il a engagée contre les voleurs gros et petits, publics et particuliers et contre les abus. Son journal paraît en grand format de huit pages avec des illustrations qui contiennent toujours des allusions saisissantes aux choses du jour.

—Le steamer Camélia part du wharf de Pontchartrain tous les dimanches matin à l'arrivée du train de 7 heures et demie et tous les mercredis matin à l'arrivée du train de 9 heures et revient les mêmes jours à temps pour le train de 7 et demie allant en ville. Prix de la course, aller et retour UNE piastre.

PRIX EXTRAORDINAIREMENT RÉDUITS.—La maison M. L. Byrne & Co, rue du Canal 163, annonce aujourd'hui aux prix extraordinaires de 7 cents et demi la yarde, des étoffes belges des plus jolies nuances et bon teint. Il y en a 500 pièces. A 7 cents et demi, elles sont données. Nous en prévenons les dames.

COW PEAS.—MM. J. C. Murphy & Co., No 36 rue Poydras, viennent de recevoir un fort envoi de Cow Peas (Whipperwill mêlé, choice clay et blanc) que nous croyons devoir signaler à l'attention des planteurs et du commerce de détail. Voir l'annonce.

—La question d'Orient dénouée par Chum :

Les sentinelles turques rassurées par Fétat de leurs finances qui empêche qu'on ne tire sur elles à vue.

Les troubles d'Ouest Feliciana.

Il est assez difficile de savoir à quoi s'en tenir sur les événements qui viennent de se passer dans la paroisse d'Ouest Feliciana, en présence des dépêches contradictoires reçues ici.

Le *Republican* a reçu de Bayou Sara des dépêches à sensation portant qu'il y aurait eu samedi, 8 hommes de couleur tués à coups de feu et quatre pendus, et 20 autres blessés, et qu'il y en avait 20 prisonniers ; suivant une seconde dépêche de la même source, il y aurait eu à Laurel Hill un engagement régulier dans lequel trois blancs auraient été tués. Le pays serait en proie à la plus vive agitation, &c.

Le *Democrat* d'hier soir publie les deux dépêches contradictoires qui suivent et dit qu'il ajoute foi à la première :

Bayou Sarah 16 mai, 10 heures A. M.—Par suite de l'information reçue qu'une troupe considérable de nègres s'était assemblée à 20 milles d'ici, une patrouille est partie hier soir pour la scène des troubles, mais on n'a pas encore rapporté de rencontre. Il n'y a pas eu de conflit dans cette paroisse et il est probable qu'il n'y en aura pas. Tout est parfaitement tranquille ici. Les deux Webar, Swayzie et Armstead sont partis hier de leur plein gré, en plein jour et sans être molesté. On envoie d'ici sans aucun doute des rapports à sensation, je vous envoie les faits.

Woodville, Miss., 16 mai, 11 h. 30 A. M.—Hier un corps armé de nègres a reçu du shérif accompagné d'un posse, l'ordre de se disperser. Les nègres ont refusé et ont fait feu sur le posse. Dix-neuf nègres ont alors été tués, un grand nombre blessés et plusieurs faits prisonniers.

Des renseignements reçus en ville expliquent ainsi l'origine de l'affaire.

Aaron Stein qui tient un petit magasin près de Laurel Hill ayant, il y a quelque temps, découvert quatre nègres qui tuaient une de ses vaches, les dénonça, et ceux-ci furent fouettés par une association d'hommes de couleur organisée pour punir les voleurs et protéger les propriétés. C'est alors pour se venger qu'ils tirèrent vendredi sur Aaron Stein, le tuant et blessant son commis de couleur qui, les ayant reconnus, les dénonça. Les voisins alors capturèrent les deux meneurs et les exécutèrent.

Les rapports exagérés sur ces faits ont amené les noirs à se rassembler en armes et provoqué ainsi une prise d'armes de la part des blancs. Mais la nouvelle d'un conflit entre les deux organisations a besoin d'être confirmée.

Le renouvellement de ces scènes de désordre prouve que le gouvernement usurpateur de l'Etat est impuissant à maintenir la paix et à offrir la moindre sécurité aux populations.

LE CONCERT A LA SALLE GRUNEWALD.—Le concert donné hier soir, à la Salle Grunewald, au bénéfice de l'asile des Orphelins Ste-Marie, avait attiré une assemblée brillante et nombreuse. Une délégation des orphelins était venue assister à le soirée sous la conduite de deux sœurs, et les pauvres enfants ont applaudi de leurs petites mains les gracieuses personnes qui ont chanté et joué au bénéfice de leur asile.

Le concert donné par le Club du Bouquet musical, était sous la direction de Mlle Octavie Romey, toujours prête à mettre son talent et son dévouement au service des bonnes causes. Mademoiselle Landumiez s'est acquittée avec habileté de ses fonctions d'accompagnateur.

L'ouverture de la *Pie voleuse* a été exécutée avec un ensemble remarquable sur 12 pianos par 24 exécutantes sous la direction de Mlle Romey. Nous avons entendu ensuite un air de *Jaquarita*, chanté avec beaucoup de goût par M. *Météné*, un chœur de *Martha* arrangé pour voix de femmes par Mlle Romey, chœur qui a obtenu les honneurs du bis, le grand air de *Semiramis* par Mlle M.... donée d'une voix fort belle et étendue, un duo chanté avec beaucoup de sentiment par M. M.... et Mlle F..... duo qui a été applaudi avec enthousiasme, et la polonaise de *Jerusalem* que Mlle Julia T.... a chanté très brillamment.

Nous avons regretté de ne pouvoir entendre la fin de ce concert, mais nous ne doutons pas que la seconde partie n'ait obtenu autant de succès que la première. Elle comprenait deux autres morceaux à 12 pianos, la marche de *Faust* et une fantaisie sur *Ione*.

Nous espérons que la recette aura été fructueuse pour les orphelins, et nous complimentons le Club du Bouquet Musical et mademoiselle Romey sur le succès artistique de cette charmante soirée.

ASSOCIATION DRAMATIQUE ORLÉANAISE.—Nous avons reçu le programme de la représentation extraordinaire que cette société dott donner dimanche prochain à l'Opéra, au bénéfice de son directeur M. L. Placide Canonge. Le spectacle nous paraît très heureusement composé ; il comprend deux comédies en un acte *Un mari qui prend du ventre* et *Les 37 sous de Monsieur Montaudoin* et une comédie en 3 actes *Les Parisiens de la décadence*. Les prix d'entrée sont fixés à une piastre, excepté pour les loges d'avant-scène et les balcons d'orchestre. Le spectacle commencera à sept heures et demie précises.

On nous dit que les billets se placent rapidement et que la représentation promet d'être brillante.

LOUISIANE.

Tous nos échanges se félicitent des pluies récentes qui sont survenues très à propos, car les planteurs se plaignaient de la sécheresse.

Nous lisons dans le *Sentinelle des Atlakapas* :

Notre village commence depuis quelques jours à être un peu plus calme, les radicaux voyant qu'ils n'ont rien à gagner, et tout à perdre ; car le peuple de notre paroisse est bien déterminé, si pareil désordre venait à se renouveler, à faire une justice sommaire des meneurs qui pourraient occasionner le trouble de la paix publique, et à molester nos officiers dans l'exercice de leurs devoirs.

La Cour de District est en session depuis deux semaines ; elle n'a pas fait grand chose, elle a décidé qu'une seule affaire d'un peu d'importance, nous voulons parler du crime qui a été commis, il y a environ un mois, par Chs. Goudey sur la personne de Zéphirin Martin. L'affaire ayant paru mardi dernier et par l'entente du juge, de l'avocat, etc, le criminel a été mis en liberté.

Il en est résulté une sorte d'animosité entre ces deux gros bonnets de la politique de reconstruction. Il est très naturel que Mr Henry Demas tenue à s'élever ; mais il est très naturel aussi que Mr Stamps ne veuille pas descendre. En de pareilles conditions il est difficile d'éviter un choc entre ces deux ambitions. Ce choc a eu lieu déjà, comme nous le racontons ailleurs, à la convention démocratique du parti radical, convoquée dans le seul but de faire un choix entre ces deux lumières, messieurs Demas et Stamps.

Il y a eu, chisme, il y a eu confusion ; mais, ce n'est pas tout. Mr Demas, qui marche actuellement avec une béquille, à cause d'une foulure récente, a rencontré hier un partisan de Stamps, répondant au nom d'Anderson, et a voulu l'engager à suivre la bonne cause, c'est-à-dire sa cause à lui, Demas. Anderson n'entendait pas de cette oreille là, le *gentleman from St-John* s'est fâché et s'est servi de sa béquille avec beaucoup de vigueur.

La police est intervenue et les deux perturbateurs de la paix ont été conduits à la *calaboose*.

Demas a été mis en liberté peu de temps après, mais Anderson a été condamné à payer une amende de cinq piastres.

Le second jury dans l'affaire Fehrenbach.

Le jury No 2 dans l'affaire Fehrenbach n'a pas encore donné son verdict. Il paraît qu'il y en a onze pour la condamnation et un pour l'acquittement, et que ce dernier ne veut pas céder.

S'il n'arrive pas à une solution quelconque on le gardera probablement enfermé jusqu'à jeudi, puis on le déchargera et on recommencera avec le No 3.

La question de Drainage.

Nous avons dit que la ville avait en des pourparlers avec la compagnie Mexican Gulf and Ship Canal, pour l'achat de ses propriétés et de toutes ses installations. Avant hier soir il y a eu un concilliabule à cet effet, qui n'a pas encore de résultat satisfaisant, et voici pourquoi : la ville offre $250,000 et la compagnie après avoir commencé par en demander $500,000, en demande actuellement $325,000.

Nominations.

Les nominations suivantes ont été faites pour la paroisse Est Baton Rouge par le gouverneur par intérim, C. C. Antoine.

Henry Shorters, Phil Machen, W. G. Lane, J. B. Wilson et J. H. Davinson, administrateurs de l'asile des sourds et muets.

Commencement d'incendie.

Vers onze heures et demie, lundi soir, le feu s'est déclaré dans la maison inhabitée sise rue St-André No 175 et 173, appartenant à Mr Alex. McConnell.

Ce feu était évidemment l'œuvre d'un incendiaire, car on a trouvé dans la maison une bouteille dans laquelle il y avait eu de l'huile de pétrole, des allumettes et des petits morceaux de bois.

L'agent Dorsey, de la police métropolitaine a découvert ce commencement d'incendie à temps pour l'éteindre avec l'aide de quelques citoyens.

La propriété Mr McConnell n'est pas assurée, mais il s'y trouve des meubles appartenant à Mr John Burton, qui sont assurés pour $500 dans la compagnie de la Nouvelle Orléans.

Les voleurs à l'œuvre.

Pendant la nuit de lundi des voleurs se sont introduits dans le magasin de Mr Cogan, rue du Canal No 19, et ont emporté une grande quantité de vêtements dans des sacs de nuit, ainsi que plusieurs pistolets et deux ou trois montres, le tout évalué à $1400.

On a trouvé toutes les portes du magasin fermées, mais une fenêtre au premier étage est restée ouverte, et on pense que les voleurs sont entrés et sortis par ce chemin aérien.

On a découvert dans le magasin un petit couteau de poche qui appartient probablement à l'un des voleurs et servira peut-être à le faire reconnaître.

Les meilleurs limiers de la police de sûreté ont été mis en campagne.

Mari Ivrogne.

Vers quatre heures et demie, hier après-midi, un homme nommé Alex Givens est rentré au logis conjugal, encolgnure Laurel et Joséphine, après de fréquentes visites au cabaret. Dans un moment de folie furieuse ce malheureux a saisi son enfant âgé d'un an et demi et l'a lancé à terre avec tant de violence que le pauvre petit être est resté étendu sans mouvement. La mère accourant au secours de son enfant, Alex Givon s'est jeté sur elle, et dans sa fureur lui a porté un coup de hache au front.

Fort heureusement l'arme n'a fait qu'effleurer la tête de Mme Givon, et ses cris ont effrayé l'ivrogne qui a pris la fuite.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil se réunit à midi sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs sont présents.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont approuvées sans difficulté.

M. Landry, administrateur du département du commerce, présente une ordonnance pour donner une certaine extension à la charte de la compagnie de chemin de fer urbain de la ville de la Nouvelle Orléans, et aussi pour permettre à cette compagnie de se servir de locomotives sur sa ligne rue du Canal, de la rue Broad au chemin de la Métairie.

L'ordonnance est déposée momentanément sur le bureau.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu que le contrat actuellement en existence pour la suppression des incendies dans le premier, second, troisième et le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans expire le 15 décembre 1876 ; et attendu que l'Association Charitable des Pompiers de la Nouvelle Orléans propose de continuer ce contrat aux mêmes conditions stipulées ; en conséquence, il est

Résolu, que le maire soit par les présentes autorisé et requis de renouveler pour un terme de cinq ans le contrat fait par devant notaire avec l'association charitable des pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la suppression des incendies dans le premier, le second, le troisième et le quatrième district, ce contrat devant être renouvelé à partir de la date de l'expiration, 15 décembre 1876, aux mêmes conditions stipulées, sauf dans les cas où il en a été décidé autrement.

Résolu, que le Conseil municipal se réserve le droit d'autoriser l'usage de tels appareils perfectionnés pour la suppression des incendies qu'il jugera nécessaire de recommander dans l'intérêt des habitants de la Nouvelle-Orléans afin de protéger plus efficacement la vie et la propriété.

Résolu, qu'il est bien entendu que ces appareils perfectionnés, etc., ne seront pas achetés ni entretenus aux frais de l'association charitable des pompiers, à moins que ce ne soit avec le consentement de la dite association.

Résolu, que les appareils maintenant en usage, connus sous le nom d'extincteurs Babcock, qui sont employés par le Bureau des assurance sont autorisés à fonctionner aux incendies sous la direction de l'ingénieur en chef, pourvu qu'ils ne gênent en rien le service des pompiers et qu'ils ne soient pas une occasion de dépenses pour la ville.

Après quelques débats peu importants le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—16 mai 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	71	21
Midi	85	29
3 P. M.	88	32
6 P. M.	82	27

LES CHINOIS EN CALIFORNIE.

Le *Courrier* de San Francisco fait le récit suivant, qui n'a rien d'encourageant pour l'émigration chinoise en Californie :

"Les habitants de la petite ville d'Antioch ont trouvé un moyen fort expéditif pour se débarrasser de la population chinoise, sans attendre la décision du Congrès ou le rappel du traité de Burlingame.

De bonne heure, dans la matinée de samedi dernier, une cinquantaine de citoyens, divisés par groupes de quatre ou cinq au plus, se rendirent sans bruit dans chaque maison habitée par des Chinois et leur déclarèrent péremptoirement qu'ils auraient à quitter la ville avant trois heures de l'après-midi ; que le steamer *Amador*, en charge pour San Francisco, était prêt à les recevoir gratuitement à son bord avec leurs bagages ; qu'ils n'avaient pas de temps à perdre pour faire leurs préparatifs de départ ; qu'enfin, sous aucun prétexte, la présence d'un seul Chinois ne serait tolérée en ville après le délai fixé.

"Aussitôt après la déclaration de cet ultimatum, tous les Mongoliens, hommes et femmes, s'assemblèrent pour délibérer sur ce qu'il leur restait à faire. On n'a pas de peine à supposer l'agitation qui s'en est suivie et toutes les malédictions qui ont dû être lancées à l'adresse de ces affreux Yankees. Quoi qu'il en soit, le résultat de leurs délibérations a été qu'il fallait se soumettre sans opposition à cet ordre impératif. Et longtemps avant l'heure indiquée pour le départ du steamer, tous les résidents chinois étaient déjà à bord avec leurs innombrables bagages.

"Ajoutons, pour l'honneur des citoyens d'Antioch en général, que ce mouvement populaire s'est accompli sans qu'on ait eu à constater un seul acte de violence individuelle, et que cette mesure énergique quoique arbitraire à l'égard des Chinois a été empreinte d'un certain caractère de dignité.

"Mais le lendemain dimanche, le bruit ayant couru en ville que plusieurs coolies atteints de la lèpre avaient été ramenés à leur ancienne demeure par des citoyens de l'indignation des citoyens ne connut plus de bornes. Et tandis que les plus calmes assistaient aux offices religieux, la cloche d'alarme vint leur annoncer que le quartier déserté par les Chinois était en flammes. L'incendie s'étant étendu avec une effrayante rapidité, une heure après il ne restait plus trace de ces anciennes et sales bicoques. Le feu ayant tout détruit et tout purifié !"

On ne dit pas s'il y avait en effet des lépreux, et si on a recueilli leurs cendres pour les mettre à bord de l'Amador.

LES AFFAIRES DE TURQUIE.

La *République française* signale un article où la *Gazette nationale* de Berlin annonce comme probable la déchéance du sultan.

"D'autre part, elle fait le tableau le plus sombre de la situation de l'empire ottoman et prédit la banqueroute totale du gouvernement turc. Le même journal assure que les efforts des puissances européennes pour préserver la Turquie de la ruine seront inutiles.

Cette attitude d'un journal officieux de Berlin doit donner à penser à la diplomatie. Trouvera-t-elle le moyen d'arrêter, ou tout au moins de limiter une conflagration possible ?

Un journal autrichien donne le chiffre des insurgés en Turquie, ainsi que ceux des troupes turques envoyées pour les combattre.

Voici comment il se répartit :

Le chef Socica commande 1,100 hommes, dont 250 armés de Snider, 400 de fusils Wanzel, 300 de carabines Minié ; le chef Obren a 350 hommes, dont 50 sont armés de fusils Wanzel et 150 de fusils à tir rapide ; Wokavevics est à la tête de 300 hommes armés de Wanzel ; Mussic, un prêtre catholique, a sous ses ordres une bande de 1000 de ses coreligionnaires ; et Peko Pavlovic commande un corps d'élite, qui les pertes sur le champ de bataille ont réduit de 800 à 450 hommes.

Les autres insurgés sont commandés par des popes de l'Eglise grecque. Ils se composent d'une bande de 850 hommes de Gatcko, dont 150 armés de Snider turcs, 100 de Wanzel et le reste de fusils ordinaires ; d'une autre bande de 1,300 hommes de Banjani et Rudina, armés de Wanzel et de fusils ordinaires et de 300 hommes de Suma.

Le nombre total des insurgés en campagne est de 4,500 hommes, dont moitié armés de fusils se chargeant par la culasse, Wanzel ou Snider, et le reste armée de fusils ancien système.

Les troupes turques, composées de nizams, rédifs et bachi-bozouks comptent 25,000 hommes. Des 40,000 soldats successivement envoyés dans les districts révoltés ; c'est tout ce que les fatigues de la guerre et les balles insurgées ont laissé en bon état.

LES GELÉES EN FRANCE.—On a beaucoup exagéré l'influence pernicieuse pour les vignes des gelées du commencement d'avril. De plusieurs départements du Midi, d'amples renseignements ont été envoyés par les viticulteurs à M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce.

Si la chaleur de ces derniers jours continue, tous les bourgeons auront repoussé dans le Gard, l'Hérault et la Gironde. Les vignes n'ont presque nullement souffert dans le Rhône, l'Ain, l'Isère, non plus que dans la Bourgogne et la Champagne. Les célèbres crus de Côte Rotie, de l'Hermitage et de Saint-Péray promettent de belles vendanges.

—Le journal allemand le *Nouveau Democrate Socialiste* constate qu'il existe 42 journaux socialistes en langue allemande, tandis qu'il n'en existe que 7 en langue française, et que la plupart des journaux socialistes en langue allemande sont publiés en Allemagne.

—Il est assez curieux que les possesseurs des plus grandes fortunes connues, M. Astor, M. Stewart et le baron Sina sont morts à quelques jours de distance. Les faits de même même nature vont souvent de pair : cette loi ils sont triples.

La fortune de M. Astor consistait principalement en terres et en immeubles. Celle de M. Stewart en une colossale maison de commerce bien fondée dont il avait la majeure partie de celle du baron Sina.

M. Astor, de même que le baron, était fils d'un père déjà riche, mais M. Stewart, lui, n'avait absolument rien.—Astor père aussi, mais Sina, le père, était pauvre, dans leur jeunesse, pauvres et obscurs.

M. Astor était Américain, d'origine anglaise ; M. Stewart, Irlandais, d'origine écossaise, et le premier Sina, israélite d'origine grecque.

La fortune de M. Astor a été évaluée à 380 millions, celle de M. Stewart à 400 millions, et celle du baron Sina à plus de 700 millions.

Ces trois fortunes additionnées donnent un total de 1 milliard 480 millions !

—Parmi les curiosités qui feront sensation à l'Exposition de Philadelphie, on parle d'un nouveau système de portes pour l'intérieur des appartements. Le mécanisme est tel, que celui qui l'ouvre et s'en éloigne sans la refermer reçoit sur le dos un coup assez violent.

Excellent pour l'usage de nos provinciaux en France, mais d'un médiocre intérêt pour le Parisien ; qui a la réputation méritée de toujours fermer ses portes.

—Mon Dieu ! il n'est pas très neuf, mais enfin il est drôle.

C'était du Racquin à Paris, dans un compartiment d'impédes canseurs, qui faisaient assaut de calembours : on causait vins.

—Savez-vous, dit l'un des voyageurs, quel est le vin le plus ancien ?

Aussitôt, un vieux lettré remonte à la vigne de Noé et au déluge et, pour montrer son érudition, passe en revue le chio, le falerne des anciens consulats, le cécube, le mesum et le mulsum.

—Vous n'y êtes point, reprend le premier, le vin le plus vieux est le vin de Champagne !

—!!!!!

—Parce que sa *mousse tache grise !*

GRAND PIQUE-NIQUE
DONNE PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
AUX FAIR GROUNDS,
Le 28 mai 1876.
—PROGRAMME—
LOTERIE.
1er Lot : 1 Montre en or pour homme.
1me .. : 1 Montre en or pour dame.
2me .. : 1 Paire bracelets en or.
4me .. : 1 Demi parure en or.
6me .. : 1 Machine à coudre.
8me .. : 1 Robe de soie.
Deux prix sont offerts aux dames ou aux demoiselles qui auront vendu le plus de billets.
1er Prix.—Une magnifique corbeille rustique, toute garnie.
2me Prix.—Un en tout cas de choix.
—COURSES.—
Courses de charrettes de laitiers et de bonchers. Prix $25 00 chaque. Entrées $3 00. Trois entrées au moins.
—JEU DE BASE BALL.—
La partie sera jouée par deux des principaux clubs de la ville.
Prime pour le vainqueur.
—JEUX ET AMUSEMENTS DIVERS.—
Concert sur la plateforme de 2 à 5 heures du soir. Ecole sur la plateforme et dans la bâtisse.
Dans la soirée, un feu d'artifice de premier ordre sera tiré.
Admission, 50 cents. Enfants, gratis.
Par ordre du président, J. SCHWEITZER, L. SIMON, Secrétaire.
N. B.—Les lots et les primes sont exposés chez M. V. Wahrmann, 139 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.
On peut se procurer des billets dans tous les principaux magasins de la ville.
La Direction s'assemble tous les JEUDIS à 7 heures du soir à l'Asile.
Les ventes des buvettes, restaurants, etc., auront lieu le MARDI, 23 du courant, à 5 heures du soir, aux Fair Grounds.
14 mai—

AU MARCHE FRANÇAIS
—CHEZ—
S. ALEXANDER,
Magasin Rouge No 3.
Reçu par le vapeur Hudson :
1 caisse COURTEPOINTES blanches, Honey Comb à 81 pièce ;
1 caisse COURTEPOINTES crochet blanches à $1 75 pièce ;
1 caisse COURTEPOINTES crochet blanches grande largeur, à $2 pièce.
Aussi : Percales, Linons, Indiennes, Cotons, Toiles, Coutil rayé pour tentes, tous genres les plus nouveaux.
—ET—
Un assortiment complet de Toiles cirées, parasols de soie, Eventails, Cravates, Soie et Dentelle, Bonneterie, Mouchoirs, etc.
14 mai—3f

La barque française PHARE, capitaine A. David, venant de Bordeaux, commencera son déchargement mercredi le 17 courant, au Picayune Tier, 24 District.
Les consignataires sont priés de faire leurs déclarations en douane et de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs risques.
Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite et constatée sur la levée.
U. MARINONI,
69 Old Levée.

Si le consignataire, ni le capitaine de la barque française PHARE, venant de Bordeaux, ne sont responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
U. MARINONI,
69 Old Levée.
16 mai—3f

En débarquement de la barque française Phare de Bordeaux.
60 Barriques vin rouge. L. P. BARON.
50 barriques vin rouge. A. MARROU.
10 barriques vin rouge, CUVÉE DE FIL.
20 .. .. COTES DE BOURG.
.. .. F. LAGARDE.
10 .. .. MEDOC.
50 barils vinaigre, CESSAT JNE.
200 caisses sardines à l'huile.
100 .. crèmes à l'eau de vie.
50 .. fruits assortis à l'eau de vie.
100 .. cerises, cornichons variantes.
100 .. absinthe Suisse. E. PERNOD.
20 .. kirsch.
A vendre par
U. MARINONI,
16 mai—6f 69 Vieille Levée.

CHAMPAGNE, VIN ROUGE, COGNAC.
EN DÉBARQUEMENT de la barque PHARE, de Bordeaux, et du vapeur HANNOVER, du Havre :
250 caisses Champagne EUGÈNE CLICQUOT.
250 barriques vin rouge, Château Bellevue,
50 .. G. Bergès & Co.,
50 .. Comète,
10 quarts Cognac, Henry Mounier & Co.,
10 huitièmes Cognac, Henry Mounier & Co.,
100 barils Vinaigre, Richard Freres.
A vendre par
J. MANDIN & CO.
16mai—3f 57, rue Decatur, 57.

Avis.
A partir de cette date, PAUL LAFITTE n'est plus employé à mon comptoir comme collecteur.
U. BASSETTI.
16 mai—3f 70 & 72 rue Peters, près Poydras.

En débarquement du navire Phare, venant de Bordeaux.
200 barriques VIN ROUGE, FF.
Barbos frères, Bordeaux.
50 barriques VIN ROUGE, G.M.L.
J. Freyche, Bordeaux.
600 paniers HUILE d'olive, de Possol.
100 caisses ABSINTHE, E. Pernod.
200 caisses VINAIGRE, F. Cessac Jne.
30 barils do do do
A vendre par
AMEDÉE COUTURIÉ,
14 mai—3f 39 rue Decatur.

La Vérité est la Puissance !
Les "Emplâtres de Capcine" sont comme la vérité—très puissants !
Toujours à vendre par
Frederickson & Harte,
Pharmaciens-Droguistes,
14mai—3FPF 139 rue du Canal.

EAU DE VICHY.
CELESTINS, HAUTERINE,
GRANDEGUILLE, HOPITAL.
Un assortiment de toutes les sources reçu par le "Hanover" et à vendre par
Frederickson & Harte,
Agent pour la Cie. de Vichy,
14mai—3FPF 139 rue du Canal.

En débarquement du navire PHARE venant de Bordeaux.
228 Barriques vin rouge Clairac B. P
20 demi do do do
15 Barriques vin blanc St Germain B. P
20 do do do do
5 Barriques vinaigre J. Cessac Jne
50 do do do
6 quarts Cognac Fine Champagne A. L. Boiteau & Cie.
15 huitièmes do do do
A arriver par navire POLYMNIE.
de Bordeaux.
165 Barriques vin rouge Clairac B. P
5 do vinaigre J. Cessac Jne
50 Barils do do
30 Huitièmes Cognac Alex Seignette Rochelle

En magasin

225 Futailles Burg Port B. Rely, en 1/4 & 1/8 Pipe
65 Quarts do do Valentin do
140 Futailles Sherry Bloxquier en 1/4 & 1/8 Pipe.
60 do do Nolet Estevo do
70 do do Cadiz do
10 do do very old de Girmo Wollf.
9 Futailles Cognac 1815 Mre Castillon Jre, en 1/4 & 1/8 Pipe.
30 do Porto Kruger & Borrett.
22 do do 1825 & 1815 A. L. Boiteau & Cie, en 1/4 & 1/8 Pipe.
150 Caisses de 12 bilies Cognac, 1/4 A. L. Boiteau & Cie.
60 Barriques vins fins Pompignac, Montferrand & Listrac.
40 do de blanc, Sauterne.
Aussi, Vermouth, Absynthe, Kirsch, &c., &c.
A vendre par
EDMOND DUBOIS,
14mai—8f 36 Decatur (Vieille Levée.)

Champagne pour Voyageurs.
10 caisses Champagne mis en très petites bouteilles expres pour voyage.
500 douzaines de Clicquot de Goduyave en boites de toutes grandeurs.
25 caisses Bitter Angostoura véritable.
2 .. Sandisson de Bologne véritable.
En débarquement et à vendre par
J. B. Solari & Sons,
14mai—3f 45 rue Royale et 72 rue du Camp.

Attention, planteurs sucriers !
Cow Peas. Cow Peas.
LES soussignés ont un stock de COW PEAS Carolina Clay et mélangés ; ils l'offrent en lots au gré des acheteurs, aux plus bas prix du marché.
ISAACSON, EEIXAS & Co., Grocers.
14mai—6f 45 et 50 Canal, et Commune.

Le Docteur Ferrière
ENTREPREND, avec succès, de guérir à fond toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations : de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. 9mai—1m.

Chemises Françaises !
—CHEZ—
GUÉBLÉ & NIPPERT
131.....RUE DU CANAL.....131
Nous avons maintenant en magasin à vendre :
CHEMISES FRANÇAISES
Devants et poignets toile à $18 la douzaine.
CHEMISES FRANÇAISES
Devants et poignets toile à $24 la douzaine.
CHEMISES FRANÇAISES
Devants et poignets toile à $30 la douzaine.
CHEMISES FRANÇAISES
Tout toile à $39 la douzaine.
Nous désirons appeler l'attention des messieurs sur notre
FABRIQUE DE CHEMISES
nouvellement établie, où toutes sortes de CHEMISES sont faites dans un bref délai et aux prix les plus réduits.
Toutes nos CHEMISES sont faites sur des
MODÈLES FRANÇAIS.
et sous la surintendance de
MAX GUÉBLÉ
qui s'est occupée pendant les dix d